

AFFAIRE N° 6 - Projet d'avenant N° 5 à la convention de concession d'une distribution d'énergie électrique dans la ville de Saint-Denis en date du 9 Août 1933, relatif à la gestion du "Fonds Spécial".

M. le Maire met le Conseil Municipal au courant des discussions intervenues entre la Municipalité et Bouchem Lumière concernant l'application de l'avenant N° 5 et l'éventualité d'un avenant N° 6 concernant la modification des intérêts moratoires.